

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NON AU RETOUR DES NÉONICOTINOÏDES TUEURS D'ABEILLES !

PARIS, LE 12 AOÛT 2020 – POLLINIS s'insurge contre la décision dramatique du ministre de l'Agriculture d'accorder une dérogation aux producteurs de betteraves pour utiliser des néonicotinoïdes en enrobage de semence possiblement jusqu'en 2023. Alors que les producteurs de maïs demandent à leur tour une telle dérogation, POLLINIS qui se bat depuis 2012 pour faire interdire ces pesticides en France et en Europe, appelle le gouvernement à renoncer à toute modification législative sous la pression des tenants de l'agriculture intensive.

Les néonicotinoïdes, extrêmement toxiques pour les abeilles, mais aussi pour tous les pollinisateurs sauvages, ont été interdits en France en septembre 2018 après une mobilisation citoyenne sans précédent (la campagne de POLLINIS compte 1,3 million de signataires pour une interdiction). Il est indigne que la France, pionnière sur l'interdiction de ces tueurs d'abeilles, modifie sa loi aujourd'hui afin de s'aligner sur les pratiques abusives d'autres États européens qui octroient des autorisations d'urgence via un système européen dévoyé, et actuellement en cours de révision pour éviter ces abus.

Réautoriser des pesticides dont des centaines d'études scientifiques ont prouvé les effets létaux sur la biodiversité serait un retour en arrière catastrophique. Les néonicotinoïdes tuent un grand nombre d'animaux non-ciblés – abeilles, bourdons, osmies, vers de terre, poissons, papillons, oiseaux... Leur dissémination dans l'environnement via l'eau, la terre ou les poussières est incontrôlable, et leur persistance dans les sols et les cours d'eau conduit à des dégâts sur le long terme. Les répandre l'année prochaine et les suivantes sur plus de 450 000 hectares de terres agricoles (surface plantée en betteraves) serait une aberration écologique de plus.

« L'État parle de "souveraineté" au sujet de la filière de la betterave, mais il n'y aura pas de souveraineté sans un plan de transition agricole urgent et ambitieux car le système actuel est en train de décimer les pollinisateurs et autres insectes indispensables à la production agricole, rappelle Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS. En moins de trente ans, l'Europe a perdu 80 % de la biomasse des insectes volants, principalement à cause des pratiques agricoles conventionnelles. C'est une grave menace pour les chaînes alimentaires et notre propre sécurité alimentaire. »

Les insectes pollinisateurs assurent en effet la survie et l'adaptation des plantes, et ils sont indispensables à la reproduction de 75 % des espèces cultivées. Ils influencent la qualité nutritionnelle de certaines productions et permettent d'augmenter les rendements : l'année dernière, des scientifiques du CNRS et de l'INRA ont démontré que la pollinisation gratuite des abeilles est bien plus avantageuse que l'utilisation de pesticides.

Les alternatives aux néonicotinoïdes existent déjà, et d'autres peuvent être développées : des pratiques agricoles permettant de réduire la pression des nuisibles (rotations, couverts végétaux, lutte biologique, etc.), associées à une politique de transition, comme un fond mutuel d'indemnisation, par exemple, permettant aux agriculteurs en bio ou en conversion de faire face au risque d'une diminution de rendement.

Cette « dérogation d'urgence » est une rustine qui ne sauvera pas un système défaillant : contamination effarante des écosystèmes, effondrement des populations d'insectes pollinisateurs, résistances des nuisibles, destruction des sols, pollution des ressources en eau... Ce système destructeur décime aussi le monde agricole, maintenant de nombreux agriculteurs dans le surendettement et la dépendance aux subventions publiques.

Plutôt que de perpétuer la spirale infernale des pesticides de synthèse, le gouvernement doit présenter un plan de transition agricole digne de ce nom. C'est la véritable urgence. Seule la mise en place d'un modèle agroécologique résilient, respectueux de la nature et des agriculteurs, permettra de répondre au défi de la souveraineté alimentaire, de s'adapter au changement climatique et d'assurer une production durable.

CONTACTS

>> Barbara Berardi
Responsable du pôle Pesticides
barbarab@pollinis.org
06 12 68 38 66

>> Nicolas Laarman
Délégué général
nicolas.laarman@pollinis.org
06 45 80 16 95